

**ZAC de Planoise - Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de la Ville de Besançon - Acquisition de locaux en rez-de-chaussée - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 255 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modificatif à la délibération du 4 novembre 1991**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 4 novembre 1991, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville de Besançon à la SAIEMB pour le remboursement d'un emprunt de 1 255 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'emprunt effectivement réalisé auprès du Crédit Local de France s'élève à 1 440 000 F.

Il convient donc de modifier en conséquence la délibération du 4 novembre 1991.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote, l'Assemblée Communale, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, en décide ainsi à l'unanimité.